

SEANCE ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2004

Président : M. Marc GUILLERMIN
Vice-président : M. André RICHERT
Secrétaire : M. Dominique ZEHFUS
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, M. Henri IMHOF,
Mme Andrée JELK-PEILA

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusé : M. Vincent BERNASCONI

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire
MM. François LANCE et François BAERTSCHI,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de Mme Claudine CORMINBOEUF
- 2) Prestation de serment suite à la démission de M. Jean-Pierre PASQUIER
- 3) Election du Président du Conseil municipal
- 4) Approbation de l'ordre du jour
- 5) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2004
- 6) Communications du Bureau
- 7) Communications du Conseil administratif
- 8) Propositions du Conseil administratif
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 4 février 2004**
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA
 - a) Droit de superficie pour la Société d'habitation « Le Clos des Semailles »
– modification de l'emprise du droit de superficie **p. 193 Arrêté**
 - b) Divers
- 10) **Commissions des travaux et constructions & Finances et logement – Séance du 10 février 2004 –**
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
 - a) Ecole du Petit-Lancy – Transformation de l'ancienne école
Crédit d'étude (Fr. 380'000.--) **p. 195 Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 26 février 2004

- 11) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication - Séance du 19 janvier 2004 - Rapporteur : M. Fabrice BADET**
- a) Proposition du SIACG concernant la location d'ordinateurs portables pour les Conseillers municipaux **p. 202** **Vote de principe**
 - b) Site Internet - Proposition de modification des fiches informatives des Conseillers municipaux **p. 203** **Information**
 - c) Audition des responsables du Lancéen - Historique et rôle du journal **p. 203** **Information**
 - d) Divers
- 12) **Commission des travaux et constructions - Séance du 5 février 2004 - Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- a) Rapport d'expertise du Bureau Bonnard & Gardel sur la piscine de Marignac - Suite à donner **p. 204** **Information**
 - b) 70, route du Pont-Butin - Aménagement d'appartements aux 1er et 2ème étages - Changement des façades **p. 206** **Vote de principe**
 - c) Divers
- 13) **Commission de l'environnement - Séance du 20 janvier 2004 - Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- a) Plan général d'évacuation des eaux intercommunal avec Onex et Plan-les-Ouates **p. 207** **Information**
 - b) Aménagement du parc Navazza **p. 208** **Information**
 - c) Divers
- 14) **Commission des sports - Séance du 22 janvier 2004 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Election du Vice-président **p. 211** **Information**
 - b) Visite de la nouvelle salle omnisports **p. 212** **Information**
 - c) Rencontre avec les représentants de la Fédération suisse de gymnastique Lancy **p. 212** **Information**
 - d) Divers
- 15) **Commission des finances et logement - Séance du 2 février 2004 - Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
- a) Nouvelle méthode comptable dans l'évaluation et la comptabilisation des immeubles communaux **p. 214** **Information**
 - b) Divers
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 215**
- 17) Questions du public **p. 219**

M. RICHERT : J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance ordinaire, en saluant tout d'abord, M. le Maire, Pascal Chobaz, MM. les Conseillers administratifs, François Baertschi et François Lance, nos indispensables, Mme Augsburguer, M. Breda, M. Andrey, le nombreux public, parmi lequel, se trouve Mme de Garrini, notre Secrétaire générale. Merci au public d'être là, cela fait toujours plaisir de voir qu'il y a des gens qui s'intéressent à la vie de cette commune. Je trouve que c'est vraiment important et que c'est un soutien de vous avoir.

Je dois excuser ce soir l'absence de M. Vincent Bernasconi.

Je passe directement à la lecture d'un courrier qui nous peine :
« *Concerne : Démission de ma fonction de Conseiller municipal*

Séance ordinaire du 26 février 2004

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Messieurs les Conseillers administratifs,

Par la présente, j'ai le regret de vous annoncer que je mets fin à mes fonctions de Conseiller municipal et de Président du Conseil municipal et ce, avec effet immédiat.

Suite à la grave maladie de mon père, ma situation tant familiale que professionnelle nécessite de ma part un investissement en temps et en énergie, incompatible avec mes fonctions de Président. Je ne parviens plus à assumer mon rôle de représentant du Conseil municipal auprès de la population, ce que je ne saurais admettre plus longtemps. Je n'arrive également plus à être présent à l'ensemble des séances de commission, et ne trouve ni le temps ni la force nécessaires à l'exercice normal des fonctions de Conseiller municipal. Croyez que ma décision a été très difficile à prendre, mais qu'elle a été mûrement réfléchie. C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir comprendre et de respecter mon choix.

Je vous remercie encore de la confiance que vous m'avez témoignée en me nommant, en juin dernier, à la Présidence du Conseil municipal et je regrette de n'avoir pu mener à bien cette honorable mission. Sachez que je n'oublierai jamais les années passées en votre sein et que mon amour de Lancy et de ses habitants, ne me quittera jamais. Enfin, j'espère très sincèrement que vos travaux se poursuivront durant cette législature dans le même état d'esprit que celui que j'ai connu durant mes 9 années passées à vos côtés, et ce, dans l'intérêt des citoyens lancéens. Lancy reste à mon avis la seule grande commune genevoise à pouvoir se targuer de débats et de travaux constructifs qui rassemblent le plus souvent une large majorité, tous partis confondus. Mes meilleurs vœux vous accompagnent.

Vive Genève, vive Lancy. » Stéphane Lorenzini.

M. RICHERT : J'ai à vous lire un deuxième courrier qui émane de M. Jean-Pierre PASQUIER :

« Concerne : Démission du Conseil municipal au 29 février 2004

Monsieur le Président, Cher Stéphane,

Par la présente, je te prie de bien vouloir accepter ma démission du Conseil municipal de Lancy pour la fin du mois de février 2004.

En effet, des raisons personnelles ne me permettent plus d'exercer parfaitement ma fonction de Conseiller municipal.

En te remerciant par avance pour ta compréhension, je te souhaite, Monsieur le Président, cher Stéphane, ainsi qu'à l'ensemble du pouvoir exécutif et législatif de Lancy, plein succès dans la réalisation de vos mandats ». Jean-Pierre Pasquier.

M. RICHERT : Nous avons reçu deux courriers de la Chancellerie d'Etat que je vais vous lire.

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Je vous informe que Mme Claudine CORMINBOEUF accepte le mandat de Conseillère municipale de votre commune pour la législature 2003-2007.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressée, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Je vous saurais gré d'informer le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement de la prestation de serment effective de l'intéressée ».

Je vous prie d'acquiescer, etc.

M. RICHERT : Nous avons reçu le même courrier pour M. Pierre BUTSCHI.

Séance ordinaire du 26 février 2004

- 1. PRESTATION DE SERMENT DE MME CLAUDINE CORMINBOEUF**
 - 2. PRESTATION DE SERMENT DE M. PIERRE BUTSCHI**
-

M. RICHERT : Je vous prie de vous lever pour les prestations de serment.

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

Mme CORMINBOEUF : Je le promets.

M. BUTSCHI : Je le jure.

M. RICHERT : Bienvenue à tous deux au sein de ce Conseil municipal.

Dans mon très bref mandat de Président temporaire du Conseil municipal, il me reste à procéder à l'élection du nouveau Président qui va assumer la suite de cette assemblée.

3. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Y-a-t-il dans l'assemblée, un ou une candidat/e ?

Mme DILONARDO : Le parti Démocrate-chrétien présente M. Marc Guillermin à la Présidence.

M. RICHERT : Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autre candidat, on procède à l'élection. M. Guillermin est élu à l'unanimité.

M. GUILLERMIN : Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, j'aimerais vous adresser quelques mots.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez. Je ferai le maximum pour m'en montrer digne et je compte beaucoup sur votre collaboration pour maintenir la qualité des débats et la bonne tenue traditionnelle de ce Conseil.

Je suis fier de l'honneur que vous me faites ce soir. Je le partagerai avec ma famille, qui m'a toujours soutenu, et le souvenir heureux de celui qui fut le deuxième président de ce Conseil, il y a presque quarante ans, mon père.

Cependant, cette élection en cours d'exercice me laisse un goût amer et beaucoup de regrets pour mon prédécesseur qui a été contraint de renoncer à sa charge, dans des circonstances dramatiques et douloureuses. Stéphane Lorenzini a été un excellent Président, lucide et intelligent. Il a mené les débats de manière exemplaire, avec fermeté et clairvoyance ; nous lui devons beaucoup.

Séance ordinaire du 26 février 2004

En homme d'engagement, il a préféré se démettre de ses fonctions, sachant qu'il ne pourrait plus assumer sa tâche pleinement, face à de nouvelles et lourdes responsabilités.

La disparition brutale de son père, mon ami Jean-Robert, professionnel émérite, extrêmement actif et efficace, laisse un grand vide dans leurs entreprises.

Néanmoins, je suis certain que Stéphane, par son dynamisme, ses éminentes compétences et l'appui de collaborateurs dévoués, mobilisera les énergies indispensables au développement des œuvres de sa société. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses activités, en pouvant préserver de larges moments de loisirs à partager en famille.

Au nom de ce Conseil municipal, je renouvelle à M. Stéphane Lorenzini, ainsi qu'à sa famille, notre souvenir reconnaissant et nos sentiments de vive sympathie. Je vous remercie.

4. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme DILONARDO : J'ai une annonce à faire concernant le changement de la répartition des commissions, suite au départ de M. Lorenzini.

Mme Claudine Corminboeuf s'engage dans les Commissions de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. Frédéric Progin quitte l'environnement et rejoint la Commission de la culture, laissée par M. Yves Favre au profit de celle des travaux et constructions.

M. BOSSHARD : J'ai deux communications à faire également suite à la démission de M. Jean-Pierre Pasquier, le groupe Libéral a nommé M. Thierry Aeschbacher pour le remplacer au Bureau du Conseil, comme vous l'avez vu, il a déjà pris sa place.

La deuxième concerne les commissions : M. Pierre Butschi, nouvellement élu, reprendra la culture, l'aménagement du territoire et l'Agenda 21, et je reprendrai l'administration, affaires économiques et communication.

M. LANCE : Par rapport à la nomination de M. Thierry Aeschbacher au Bureau, normalement M. Aeschbacher doit être élu par le Conseil municipal, donc il faut procéder à un vote.

M. GUILLERMIN : Alors cela est une adjonction à l'ordre du jour.

Je demande de bien vouloir vous exprimer en levant la main si vous acceptez la nomination de M. Thierry Aeschbacher.

M. Aeschbacher est élu à l'unanimité, je vous en remercie. Félicitations.

Séance ordinaire du 26 février 2004**5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2004**

M. GUILLERMIN : Je considère le procès-verbal adopté avec remerciements à son auteur.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. GUILLERMIN : Les communications du Bureau vous ont déjà été faites par M. Richert, elles concernaient les démissions des deux personnes qui nous ont quittés. Il n'y a pas d'autres communications du Bureau.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBAS : Tout d'abord, permettez au Conseil administratif de féliciter M. le Président pour son accession au perchoir de votre Conseil. Le Conseil administratif s'associe pleinement aux paroles d'éloges que vous avez prononcées à l'égard de M. Stéphane Lorenzini, Président démissionnaire.

A cet égard, nous aurons l'occasion, dans d'autres circonstances, de le remercier, lui ainsi que M. Jean-Pierre Pasquier, de leur activité au sein de votre Conseil en faveur des habitants de notre ville.

J'ai deux autres points M. le Président, Mesdames, Messieurs; tout d'abord pour vous dire que, pour faire suite à l'interpellation récente de M. Jaquet, nous avons écrit au Service cantonal compétent pour lui demander de vérifier la qualité de nos établissements publics, s'agissant des problèmes de ventilation qu'il a soulevés.

Par ailleurs, j'ai transmis au Service des parcs, promenades et maintenance les remarques communes de MM. Page et Zehfus, sur le problème de la haie qui borde la campagne Navazza ; même, si celle-ci est taillée deux fois par année, elle peut effectivement causer certains problèmes pour celles et ceux qui circulent à pied, en bordure de cette campagne.

Il y a différentes solutions, la plus radicale consistant à l'évidence à enlever la haie pour la reculer un peu à l'intérieur du parc Navazza. Je leur ferai part ultérieurement de la décision définitive qui sera prise.

M. LANCE : D'abord une communication concernant les membres de la Commission des finances, d'entente avec le Président de la Commission des finances, M. Volery, une séance extraordinaire de la Commission est agendée mercredi 17 mars à 18.30 heures. Cette séance sera consacrée à la présentation, par la régie, du mode de calculs de l'adaptation des loyers des immeubles Esserts / Louis-Bertrand, qui sera appliquée après leurs rénovations.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Je vous invite à participer au prochain vernissage à la villa Bernasconi le vendredi 5 mars à 18.30 heures. Cette exposition sera consacrée aux « Anges » vus par les élèves d'une classe de l'école des arts appliqués, qui inaugurent ainsi leur premier diplôme. Ils sont une trentaine à accrocher leur interprétation de l'ange dans les chambres de la villa. J'espère que ce thème inspirera le plus grand nombre d'entre vous.

Dans le cadre de la Fondation culture et rencontres, dont les activités se déroulent dans les locaux du collège de Saussure, j'aimerais vous rappeler que des films de qualité sont proposés à la population pour tous les âges et pour toutes les sensibilités, à travers le Ciné Kid, séances pour les enfants sont programmées le mardi à 16.45 heures, Ciné Monde qui propose des films inédits, le jeudi à 20 heures, et Ciné-Club qui propose des films plus traditionnels, le mardi à 20 heures.

M. BAERTSCHI : Vous avez tous reçu sur vos places une invitation à un débat qui s'intitule « Chrétien et Cité – Citoyen, citoyenne et Eglise », je vous invite à y participer.

8. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 4 février 2004 –
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

**a) Droit de superficie pour la Société d'habitation « Le Clos des Semailles »
- modification de l'emprise du droit de superficie**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet - (Cliché) : Il s'agit de modifier un arrêté du 20 mars 2003 qui concerne le Clos des Semailles.

Une salle omnisports, initialement prévue, ne sera finalement pas construite. Seul le bâtiment de la coopérative, sera réalisé. Le calcul de la rente, présenté le 20 mars, était fautif. Après rectification, la rente elle-même n'est pas modifiée, mais c'est son mode de calcul qui doit être revu. D'autre part, les numéros des parcelles ont été modifiés, il convient d'apporter les corrections qui s'imposent sur l'arrêté que nous proposons aujourd'hui.

Pour la réalisation de cette coopérative d'habitation, la commune cède un terrain en droit de superficie pour une durée de 99 ans et perçoit en contre-partie une rente.

Une partie de ces terrains reste à la commune sans droits à bâtir, tous les droits à bâtir sont regroupés dans la coopérative d'habitation. La rente foncière reste inchangée, car calculée à partir des m2 de plancher de la surface habitable.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Dans l'arrêté, le numéro des parcelles a été modifié, le point II f) a été détaillé ainsi que le point h). Quant au point IV, il s'agit de la clause d'urgence.

Cet objet est muni d'une clause d'urgence, le Conseil d'Etat devra avaliser la délibération du Conseil municipal. Le Conseil administratif expliquera la teneur et les enjeux de cette clause.

Comme lors du précédent vote, les commissaires, membres du Conseil de fondation du « Clos des Semailles » s'abstiendront.

Vote de cette délibération : En faveur 6 – Abstentions 3 (membres du Conseil de fondation).

M. BAERTSCHI : On m'a invité à donner des explications sur la clause d'urgence que je fais volontiers. Donc la clause d'urgence qui devrait être évidemment une clause exceptionnelle, se justifie à cause d'une lecture variée et diverse des différents départements pour savoir si on avait bien voté, il y a quelques mois, sur le droit de superficie à la coopérative Le Clos des Semailles.

Il s'est avéré que certains termes n'étaient pas clairs, qu'on avait pris le nombre de m² au sol, alors qu'il fallait prendre le nombre de m² bâtis, tout ceci faisant que, pour la bonne forme, un nouvel arrêté devait être pris ce soir.

Ce nouvel arrêté manifestement ne pose pas de problème. Pourquoi la clause d'urgence ? C'est que la coopérative a reçu le droit de démolir les deux villas, le droit de construire, et si cela n'a pas débuté aujourd'hui, les constructions pourraient commencer demain, ce qui n'empêche pas à commencer à construire. En revanche, les banques ont envie d'avoir un arrêté du Conseil municipal qui soit avalisé par le Conseil d'Etat, c'est ce qui se fait d'habitude, et le fait de recourir à la clause d'urgence, exclut le référendum. Cela paraît un peu inhabituel, il est en tous les cas extraordinaire qu'il puisse y avoir un référendum contre un octroi de droit de superficie ; néanmoins, c'est une possibilité théorique. La raison pour laquelle, nous demandons cette clause d'urgence va permettre à la coopérative d'avoir les fonds nécessaires que les banques vont lui donner pour pouvoir construire. C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette clause d'urgence.

M. BADET : Le groupe Démocrate-chrétien est à la base de cette Coopérative d'habitation, c'est pour cette raison que nous ne ferons rien pour arrêter ce projet. De plus, il s'agit d'une modification mineure. Le groupe Démocrate-chrétien votera en faveur de cet arrêté.

M. GUILLERMIN : Je vote également.

M. FAVRE : Il a été entendu que les membres de la coopérative s'abstiennent.

Arrêté 9a) accepté par 31 oui – 0 non – 3 abstentions. (Voir annexe).

Séance ordinaire du 26 février 2004**b) Divers**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Une mise à l'enquête a été ouverte sur la densité du bruit. Qu'en est-il pour la commune ?

Le canton a fait un plan pour chaque commune sur la tolérance au bruit. Ce plan a fait l'objet d'un recours de la part de l'ATE, afin de mieux cibler les zones où le bruit est largement toléré, raison pour laquelle il est réétudié actuellement. La commission devrait se pencher sur cette question prochainement.

La Confédération donne des millions au canton pour les mesures anti-bruits. La commune y aurait-elle également droit ?

M. Côte répond que la commune est impliquée pour ses routes cantonales, mais le processus est très long. Le Département de l'aménagement, équipement et logement a mis à jour des directives qui auraient dû parvenir aux communes pendant l'automne dernier, elles sont toujours attendues.

Serait-il possible que les groupes puissent disposer des plans avec les arrêtés. Il est en effet très difficile de suivre les explications sans un plan.

Concernant la venue du tram : Serait-il possible de régler la densité du trafic sur l'avenue du Curé-Baud, une école se trouvant à proximité. La commune a-t-elle un pouvoir quelconque à cet égard ?

Il est répondu que la commune peut faire des recommandations. Cela serait nécessaire d'autant que le carrefour des Courtilllets risque d'être très fréquenté lorsque le tram sera en fonction. Ne faudrait-il pas anticiper ce problème ? Le souhait est plutôt de voir le gros du trafic relégué sur la T104. Il est alors rappelé que les mandataires avaient proposé de faire des essais avec des moyens provisoires et de mesurer les impacts. Il devrait être possible de réaliser une simulation en parallèle au projet du tram.

**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS et FINANCES ET
LOGEMENT – Séance du 10 février 2004 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

**a) Ecole du Petit-Lancy – Transformation de l'ancienne école
Crédit d'étude (Fr. 380'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet - (Cliché) : MM. Chobaz, Lance et Côte du Service des travaux et constructions ont participé à cette commission commune.

M. Chobaz nous a rappelé l'objet de cette étude. En peu de mots, car le sujet a déjà été présenté au dernier Conseil municipal ; il s'agit d'une rénovation lourde de l'école du Petit-Lancy pour récupérer le potentiel inexploité du bâtiment.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Celle-ci comprend principalement :

- La transformation du chauffage au mazout actuel en chauffage à gaz. Cela permet de récupérer un local au sous-sol pour le transformer en atelier. Celui qui est dans la nouvelle école actuellement deviendra une salle de classe.
- La transformation d'une partie des sanitaires aux 1^{er} et 2^{ème} étages qui feront place à des ateliers de décroisement.
- La création de l'atelier du livre dans les combles, aujourd'hui inutilisées. C'est une mesure qui satisferait les demandes du Département de l'instruction publique
- Un ascenseur.

L'intérêt de ce projet est apparu récemment, après une visite approfondie, et succède chronologiquement à deux autres démarches : la rénovation simple et le rafraîchissement.

Dans tous les cas de figure, l'annexe sera démolie. Dans le cas de la rénovation lourde, elle sera conservée jusqu'à la fin des travaux. Le coût envisagé est de Fr. 4,8 millions, dont il faut déduire une subvention cantonale de Fr. 900'000.--.

Le crédit d'étude soumis au vote ce soir est de Fr. 380'000.--.

Ce projet permet d'utiliser au mieux l'école du Petit-Lancy. Car il faut aussi tenir compte du besoin d'enlever les pavillons provisoires de l'école de Cérésole. Il est aussi trop tôt de pouvoir planifier les besoins scolaires induits par la seconde étape de construction du quartier des Marbriers. Le SRED, Service de la recherche en éducation cantonale, devrait présenter au mois de juin des estimations.

M. Lance ajoute qu'il est prévu Fr. 150'000.-- au budget 2004 pour l'étude de la transformation de l'école et Fr. 1,1 million au budget 2005 pour sa transformation. La globalité du budget serait respectée en reportant les travaux de rénovation de l'école du Bachet à 2005.

Un commissaire est surpris que le premier coût de Fr. 2,2 millions de rénovation ait pu être établi sans que les architectes aient visité l'école. Ceux-ci l'ont bien visitée, mais pas les combles. Ce montant est estimé d'après le nombre de mètres cubes et avec 25 % de marge.

M. Chobaz maintient sa confiance dans les architectes et rajoute que les travaux de construction de la nouvelle école du Petit-Lancy, réalisés jusqu'à présent, rentrent dans les crédits votés.

Un commissaire suggère de repousser l'aménagement des combles. M. Chobaz répond qu'il est possible de séparer cet élément dans le crédit de construction.

Plusieurs commissaires sont favorables à ce projet de rénovation d'un bâtiment sous utilisé. Repousser certains travaux renchérirait les coûts. La réalisation de l'atelier du livre est importante pour inciter davantage les élèves genevois à lire, eux qui ont davantage de peine que les autres.

D'autres commissaires ont un avis partagé ou sont même opposés en raison des montants trop importants. Autres arguments avancés : il serait plus opportun d'engager les travaux pour l'école du Bachet ou il ne faut pas prêter le projet de l'Escargot qui est le plus gros projet de la législature.

Séance ordinaire du 26 février 2004

M. Chobaz répond qu'en l'état de la réflexion, il n'est par possible de présenter actuellement un crédit de construction pour cette école et qu'il faut repousser sa rénovation prévue tant les problèmes sont complexes. Il faut tenir compte des intérêts des élèves, qui devront être recasés, des finances communales, des recommandations de la CMNS. Pour rappel, son coût est estimé à Fr. 4,5 millions. M. Lance complète en annonçant que l'étude sur la rénovation sera lancée avant décembre 2004. M. Côte rajoute que les travaux peuvent attendre une année.

Tout en comprenant les inquiétudes financières de plusieurs commissaires, M. Lance remarque que la rénovation présente un certain nombre d'avantages, anticipation du nombre d'élèves, revalorisation du patrimoine communal. C'est une opportunité à saisir qui ne remet pas en cause les projets socioculturels.

En conclusion, un crédit d'étude de Fr. 380'000.-- nous est soumis. Il sera amorti dès 2005 en 5 ans en cas de non-réalisation ou de 30 ans en cas contraire. Il a été approuvé en commission par 11 voix en faveur, 6 voix contre et 1 abstention.

M. PAGE : Le 20 novembre dernier, lors du vote sur le budget, votre serviteur se référait aux projections présentées par notre Service des finances, soulignant qu'un déficit de Fr. 2,2 mios était à craindre pour 2005. La dette de notre commune de Fr. 105 mios à fin 2003 passera à Fr. 136 mios en 2004.

On aurait pu donc s'attendre à ce que notre Conseil administratif tienne compte de ces perspectives qu'on peut qualifier d'alarmantes.

Et bien non ! Le crédit d'étude demandé, budgété pour 2004 à Fr. 150'000.--, M. Marchiando l'a cité, passe à Fr. 380'000.--, soit une augmentation de Fr. 230'000.--, ou 153 %.

Le coût de la rénovation budgétée pour 2005 à Fr. 1,1 mio passera à quelques Fr. 4,8 mios, soit une augmentation de Fr. 3,7 mios ou 336 % !

Le groupe Libéral a déclaré qu'il suivrait de près toutes demandes de crédits, surtout si elles ne figurent pas au budget. Conscient de ses responsabilités, il refusera le crédit qui nous est demandé ce soir.

M. FAVRE : Le crédit sollicité ce soir sera suivi d'une demande de crédit de construction dont le montant ascendera les Fr. 4,8 mios, avec une marge de plus ou moins 25 %. Selon la coutume, comme c'est toujours plus que moins, dans le cadre des travaux, nous arriverons à Fr. 6 mios. Si on déduit la subvention annoncée de Fr. 900'000.--, et le montant de Fr. 1,1 mio, figurant au budget voté fin novembre, avec l'engagement de tous les partis de respecter, compte tenu de la situation économique, le montant du coût des travaux, hors budget, sera d'environ 4 mios.

Fort de ce constat, et souhaitant garder la maîtrise du coût des travaux, nous proposons que ce crédit d'étude soit assorti des conditions suivantes : qu'il soit demandé aux mandataires de séparer très clairement le coût des 3 variantes énoncées ci-dessous, afin que la Commission des travaux et constructions, et plus tard le Conseil municipal, puissent se prononcer en toute connaissance de cause, lorsqu'il s'agira de voter le crédit de construction.

Ces 3 variantes seront les suivantes :

Séance ordinaire du 26 février 2004

Variante I - travaux de rafraîchissement, tels que ceux figurant au budget

Variante II - travaux de rafraîchissement - travaux de restructuration de l'entresol avec suppression de la citerne - modification de la chaufferie - création d'une salle de travaux manuels permettant de gagner une classe dans le nouveau complexe scolaire - petits travaux annexes

Variante III - travaux de rafraîchissement - travaux de restructuration de l'entresol, avec suppression des citernes - modification chaufferie - création d'une salle de travaux manuels permettant de gagner une classe dans le nouveau complexe scolaire - aménagement des combles dans la salle de lecture - prise de jour en toiture - fosse et cage d'ascenseur - élévateur extérieur pour accès des handicapés.

Ce n'est pas très excessif ce qui est demandé aux mandataires, le moyen moderne de classification permettant en peu de complications d'effectuer le tri et la répartition du coût de ces travaux.

Ces exigences ne doivent pas entraîner de suppléments des mandataires, en tenant compte du fait que nous acceptons d'entrer en matière sur la proposition faite. Nous souhaitons que ces éléments soient rajoutés à l'arrêté qui nous est soumis ce soir.

M. GUILLERMIN : La totalité de ce que vous avez énuméré, M. Favre ?

M. FAVRE : Oui, les 3 variantes.

M. CHOBAS : Je réagis aux propos de M. Favre. Si j'ai bien compris ce qu'il souhaite, en tous les cas ce à quoi je me suis engagé en séance de commission, c'est que, dans le cadre du crédit de construction, on puisse dissocier différents éléments. J'en voyais personnellement trois : l'aménagement des combles, l'aménagement de l'ascenseur et l'aménagement du rez-de-chaussée, du 1er étage et des deux demi-classes.

Si c'est cela qu'il souhaite, je peux prendre l'engagement de donner suite à cette demande. Si j'ai mal compris, alors je lui demande gentiment de bien vouloir peut-être compléter son explication.

M. FAVRE : Ce que j'aimerais c'est que l'on ait un devis détaillé pour le rafraîchissement qui précise quels sont les travaux avec un montant de tant. Un deuxième devis détaillé avec les travaux de la variante II, et un troisième devis avec l'aménagement des combles et l'ascenseur. Ce qui permettrait de voter trois crédits successifs.

M. CHOBAS : Autre élément, je ne comprends pas pourquoi vous avez fait référence à un coût de Fr. 6 mios, sauf évidemment, si vous faites l'hypothèse que, par rapport aux estimations qui sont aujourd'hui, on va arriver à plus 25 %. Cela me paraît quand même une hypothèse maximaliste.

Dernier élément, je veux bien essayer qu'on affine le coût de rafraîchissement qui vous a été transmis.

M. FAVRE : Si des objets sont refusés, ce serait plus simple d'avoir trois formes de crédits. Si vous présentez un crédit global de Fr. 6 mios qui est refusé, que se passera-t-il ? Si on accepte deux variantes, par exemple, à Fr. 4 mios, quelque chose se fera.

Séance ordinaire du 26 février 2004

M. CHOBAS : Je m'efforcerai de présenter des variantes, en essayant d'ouvrir le choix. J'ai bien compris que certains d'entre vous, qui sont favorables au crédit d'étude, souhaitent malgré tout, que dans le cadre de la demande du crédit de construction, on puisse dissocier certains éléments et qu'on puisse, cas échéant, voter par élément plutôt que de voter sur l'ensemble. Si c'est la démarche proposée, vous aurez satisfaction sur ce plan-là.

M. RICHERT : Juste une réflexion, style motion d'ordre. Je ne crois pas qu'on puisse tout d'un coup entamer un dialogue comme cela, entre deux personnes. Il y a un problème parce que tout ceci a été discuté en long et en large lors de la séance de commission. Si on redémarre ici, entre deux personnes, cela dure extrêmement longtemps, c'est tout ce que je voulais dire. Que chacun, qui veut prendre la parole, la demande, il parle et ensuite c'est terminé.

M. GUILLERMIN : Merci mon cher Vice-président de faire la police à ma place. Dans ce cas-là, le dialogue était tout à fait admissible.

M. ALONSO : Je me demande combien de fois on va faire le même débat. A quoi cela sert de travailler en commission, si ensuite, certains membres du Conseil municipal qui ont préparé une autre motion, qui va se rediscuter au Conseil municipal. Je ne vois vraiment pas l'intérêt d'assister aux séances de commission dans ces cas-là.

M. VOLERY : La majorité du groupe Socialiste suivra la proposition du Conseil administratif sur ce sujet, de même que la majorité des Commissions des travaux et constructions et des finances et logement réunies.

En effet, ce crédit d'étude pour des travaux et des rénovations non prévus dans cette école du Petit-Lancy, on trouve logique de pouvoir créer de nouvelles classes qui pourront servir avant une ouverture de chantier pour une nouvelle école aux Marbriers.

L'investissement consenti pour ces travaux serait pris sur la rénovation de l'école du Bachet qui figure dans notre budget d'investissement 2004, et de reporter ce dernier dans le budget 2005.

Un autre élément qui n'est pas à négliger. Si on reporte ces travaux à des jours meilleurs, que diront les utilisateurs qui subissent depuis un certain temps, le bruit du chantier. Il vaut mieux en finir avec ce chantier une fois pour toute.

Je vous engage à voter ce crédit d'étude.

M. AUGSBURGER : Cette étude est malvenue, trompeuse et inadaptée. En effet, les 6 classes existantes subsistent, et l'on nous fait miroiter l'exploitation de surfaces supplémentaires de couloirs et de W.C., avec en point de mire, 62 m² pour la récupération du local chaufferie en demi sous-sol, avec des fenêtres à 1,50 m. de hauteur et 165 m² pour un grenier dédié à l'atelier du livre.

Nous parions, aujourd'hui, que cet atelier du livre, sans Fr. 100'000.-- de mobilier et de matériel informatique, ne sera jamais utilisé de façon régulière par les élèves.

Quand on nous parle de défense du patrimoine, alors que l'on va défigurer la toiture en la truffant de puits de lumière (genre Velux), cela nous laisse également songeurs.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Nous l'avons déjà dit en commission, pour les problèmes de chauffage, ceux-ci peuvent être réalisés pour Fr. 50'000.--, sans perturber l'exploitation des classes.

Si l'on ajoute ce crédit d'étude de Fr. 379'000.-- aux Fr. 4'864'000.-- de travaux projetés, le prix de la classe s'élève à Fr. 873'833.-- pour un bâtiment construit en 1911 ; le prix d'une classe étant estimé à Fr. 1 million dans une construction neuve, sur un terrain nu !

Même en tenant compte d'une subvention de Fr. 900'000.--, il reste Fr. 3 millions supplémentaires à sortir par rapport aux travaux prévus de Fr. 1,1 million pour le rafraîchissement de cette école.

Si, comme on le prétend, il n'est pas possible d'établir un cahier des charges permettant la rénovation de l'école du Bachet cette année, penchons-nous sur la Maison de la sécurité et l'Escargot, où de gros investissements nous attendent.

Nous tenons à vous rappeler que vous devrez encore voter des dépassements de crédits pour un montant de Fr. 670'000.-- pour la crèche Emile-Dupont, le parc Navazza et le pavillon provisoire des Palettes, ceci dans l'attente du décompte de la piscine En Sauvvy, dont on n'a plus de nouvelles depuis le mois de juin 2003 !

Pour toutes les raisons évoquées, tout en rappelant les prévisions budgétaires pessimistes de 2004, nous vous invitons à abandonner cette étude, à réaliser les travaux prévus et budgétés, cette école du Petit-Lancy ne souffrant pas d'un manque de financement jusqu'à ce jour.

Pour terminer, nous demandons un vote à l'appel nominal, selon l'article 7.2. de notre règlement, pour ce crédit.

Mme JELK-PEILA : Le groupe de l'Alliance de Gauche vous proposera d'accepter ce crédit d'étude. En effet, considérant que le bâtiment de l'ancienne école du Petit-Lancy village doit être de toute façon rénové, le choix face auquel nous nous trouvons est simple :

- ravalier les façades et les intérieurs afin de rafraîchir une vieille école et continuer à l'utiliser comme appoint du nouveau bâtiment : 6 classes de bonne taille,
- ou mettre à profit ce temps de rénovation pour repenser la sous-utilisation d'une surface importante située idéalement au cœur du village du Petit-Lancy.

Cette plus-value consiste en :

- deux classes atelier en sous-sol,
- un ascenseur permettant l'intégration de tous les enfants,
- une chaufferie répondant aux normes de chauffage et de sécurité, plus respectueuse de l'environnement et qui, soyons-en certains, générera des économies,
- des surfaces actuellement inoccupées transformées en « atelier du livre » et autres ateliers, si vous avez regardé les plans, disponibles pour offrir à nos enfants un environnement favorable à l'acquisition de la lecture, au développement de leur curiosité ainsi qu'à la réflexion, et sachez M. Augsburguer que les ateliers du livre, dans les écoles de Lancy, sont très utilisés, et ne sont pas du tout des salles inutilisées.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Avec un peu d'imagination, les espaces ainsi aménagés sont susceptibles d'offrir encore bien d'autres possibilités d'utilisation aux usagers de l'école.

De plus, le regroupement scolaire de Petit-Lancy, ainsi complété, pourrait absorber momentanément l'accroissement de population scolaire des quartiers avoisinants et permettre de différer la construction d'une nouvelle école. C'est un point à prendre en considération.

L'Alliance de Gauche appuiera donc ces travaux, tout en réitérant son désir de voir démarrer les autres projets communaux relatifs tant à la revalorisation de l'espace Marignac que la Maison de la culture, sans oublier la réfection des écoles communales qui en ont bien besoin.

M. GUILLERMIN : Nous sommes en face de plusieurs propositions. M. Favre est-ce que vous maintenez votre proposition, où les promesses de M. Chobaz vous conviennent.

M. FAVRE : Je me satisfais totalement des engagements pris par M. Chobaz.

M. GUILLERMIN : M. Augsburger, vous aviez aussi une proposition.

M. AUGSBURGER : Je demande le vote nominal.

GUILLERMIN : Je demande si tout le monde accepte le vote nominal. Ceci est accepté. A l'appel de votre nom, vous répondrez par oui, non ou abstention.

Vote nominal : M. Aeschbacher : non – M. Alonso : oui – Mme Alonso-Pentzke : oui – M. Augsburger : non – M. Badet : oui – M. Bosshard : non – M. Butschi : non – Mme Buunk-Droz : oui – Mme Casutt : oui – Mme Corminboeuf : non – Mme Dancet : non – Mme Degli Agosti : oui – M. Desplands : oui – Mme Dilonardo : oui – M. Eretzian : non – M. Favre : oui – Mme Giacobino : oui – M. Imhof : non – M. Jaquet : oui – Mme Jelk-Peila : oui – Mme Juillerat van der Linden : oui – M. Maillard : non – M. Marchiando : oui – M. Page : non – M. Perez-Iriarte : oui – M. Progin : oui – Mme Rey : oui – M. Richert : oui – Mme Schmid : oui – M. Studer : oui – M. Todeschi : oui – M. Volery : oui – M. Zehfus : oui.

Arrêté 10a) est accepté par 23 oui – 10 non – 0 abstention. (Voir annexe).

b) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Chobaz nous a informés qu'un projet a été étudié afin d'améliorer l'aménagement extérieur des pavillons de Lancy-Sud. Il est envisagé d'établir des enrobés, un point de récupération de déchets ainsi que de la végétation. Il ajoute que cet aménagement, qui n'était pas prévu à l'origine, est devisé à Fr. 60'000.--. Il précise que ce projet n'a rien de luxueux et de définitif.

Un commissaire remarque que cette dépense était prévisible et qu'il aurait mieux fallu l'anticiper.

M. Chobaz répond que le projet original était trop spartiate.

Séance ordinaire du 26 février 2004**11. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION – Séance du 19 janvier 2004 –
Rapporteur : M. Fabrice BADET**

**a) Proposition du SIACG concernant la location d'ordinateurs portables
pour les Conseillers municipaux**
=====

M. BADET présente le sujet : Un budget de Fr. 132'000.-- est prévu pour l'exercice 2004. Budget portant pour la location annuelle de portables munis de leurs sacs de transport accompagnés d'imprimantes, d'une assurance et d'une hotline, permettant la maintenance dudit matériel. Cette proposition émane de quelques communes genevoises et non du SIACG.

Notre invitée, Mme Boussina, nous signale que le SIACG (partie intégrante de l'ACG) est le service intercommunal d'informatique qui regroupe toutes les communes genevoises, réservées essentiellement aux fonctionnaires pour le support et la maintenance de leur bécane. Suite à la présentation de l'Intranet de notre ville, le SIACG a lancé le projet avec un groupe de réflexion composé d'élus et de fonctionnaires. Ne pouvant pas assurer eux-mêmes la dimension hardware et la maintenance à l'échelle communale, un appel d'offre a été fait.

A l'heure actuelle, seuls la ville de Genève et le canton offrent la prestation de portables à leurs élus.

Un commissaire déclare que l'utilité de l'Intranet communal est optimale si la majorité des élus l'emploie. C'est pour cette raison qu'il se prononce en faveur de l'acquisition de ces machines sous certaines conditions.

Un autre commissaire fait remarquer que l'Intranet devrait permettre la diminution du papier et surtout des frais postaux, mais qu'il se sent gêné à l'imposer à l'ensemble des conseillers.

On demande si beaucoup de conseillers possèdent un ordinateur personnel, M. Lance répond qu'il estime que la totalité des conseillers ont un ordinateur à la maison. Si nous devons décider d'une telle acquisition, il espère que cette dernière sera utilisée. Il mentionne également que l'on ne peut pas comparer notre hémicycle à celui du parlement cantonal ou à la ville de Genève.

Suite à la demande d'un commissaire, Mme Boussina signale que, même si aucune étude n'a été faite, les frais postaux ne devraient pas être aussi élevés que les Fr. 132'000.--. Elle rappelle que l'idée de juste installer des ordinateurs au sein des sièges des partis est possible.

La commission refuse cette proposition avec 5 voix contre et 2 abstentions.

M. LANCE : Juste une précision, je n'ai pas dit que la totalité des Conseillers municipaux disposait d'un PC à la maison, puisqu'on sait très bien que M. Marc Guillermin n'a pas de PC, c'est la majorité.

Vote de principe refusé par 32 non – 1 abstention.

Séance ordinaire du 26 février 2004**b) Site Internet – Proposition de modification des fiches informatives des Conseillers municipaux**

=====

M. BADET présente le sujet : C'est suite à une demande de Mme Juillerat van der Linden, afin de changer certaines indications sur les fiches informatives des conseillers municipaux sur le site Internet, que la commission se penchait sur ce point.

Les fiches existantes contiennent les informations de base. Et le souhait serait donc de publier la liste des liens d'intérêts des conseillers.

Un commissaire déclare que les informations actuelles sont suffisantes et qu'il est inutile de rentrer plus en avant dans la sphère privée. Il suffit de mettre à jour ces informations. On pourrait néanmoins y ajouter les appartenances aux sociétés communales.

La Présidente déclare alors être opposée à cette possibilité en vue de nombreuses charges de certains d'entre nous. Elle ajoute qu'il est possible de créer des liens depuis le site Internet sur des sites personnels, où là, chaque personne est libre de faire ce que bon lui semble.

Chaque conseiller peut refuser de donner ces informations.

Le vote de principe est approuvé à l'unanimité de conserver les fichiers en l'état.

c) Audition des responsables du Lancéen – Historique et rôle du journal

=====

M. BADET présente le sujet : M. et Mme Lorenzini sont accueillis en tant que rédacteur en chef et responsable du comité du journal le Lancéen depuis 10 ans, un journal dans la commune, et non pas le journal de la commune.

Ces deux mêmes personnes ont été également reçues par le Conseil administratif afin d'octroyer une augmentation de la subvention attribuée au journal, une aide qui passerait de Fr. 65'000.-- à Fr. 95'000.--. Le Conseil administratif a réaffirmé son soutien et reste ouvert à toute amélioration, ce journal permet une information réelle entre la mairie et la population.

Le Lancéen existe depuis 1974 et il dépendait de deux associations, celles des Intérêts des Petit et Grand-Lancy. A l'origine, le but de ce journal était de donner la parole aux associations qui se créaient. Depuis 1997, une association s'est créée afin de rendre ce journal indépendant. La parution du journal a sans cesse augmenté de façon à satisfaire les diverses associations qui utilisent de plus en plus ce biais pour des annonces internes et des annonces de manifestations. Ce journal se veut apolitique et sans confession.

Concernant les annonces de la mairie, même si celles-ci n'ont que deux pages par numéro, c'est simplement parce que nous trouvons des informations distillées au fil du journal. Les dossiers thématiques et politiques, ainsi que les délibérations de nos séances sont rédigés de manière neutre, par une collaboratrice habitant Meyrin. Ils sont relus et corrigés par des personnes de la mairie. Le mémento se trouvant en

Séance ordinaire du 26 février 2004

dernière page reste l'outil le plus fiable sur la commune pour le calendrier des manifestations.

Mme Lorenzini travaille bénévolement pour le journal comme ainsi dire tous ses collègues. Elle s'occupe essentiellement des comptes-rendus des manifestations, de corriger les articles et de veiller à la mise en page.

La publicité dans ce journal prend un enjeu important, ceci pour deux raisons : la première afin de mieux faire connaître les commerçants et entreprises de la commune et la seconde comme rôle de sponsoring puisque les Fr. 105'000.-- permettent la réalisation de ces articles. Le budget total quant à lui, s'élève à Fr. 212'000.--.

Sur la place de Genève, certaines communes ont opté pour un journal purement communal, solution plus onéreuse ne bénéficiant pas du côté bénévolat et sponsoring qu'apporte le Lancéen.

Les associations communales aiment ce journal. En vue des articles, toujours plus nombreux arrivant à la rédaction, certaines sociétés ne se gênent pas de faire paraître un article par numéro, la rédaction doit des fois reporter un article dans un numéro suivant au vu des demandes. Une des raisons de l'augmentation du Lancéen de 6 à 10 numéros par an distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune ainsi que les cases postales.

Aucun site Internet n'est envisagé, le Lancéen se trouve déjà sur l'adresse Web de la ville de Lancy, un propre site serait beaucoup trop gros pour ce journal.

Des concours sont faits de temps en temps, ce qui permet un retour avec les lecteurs.

On finit la discussion avec les remerciements d'un commissaire qui trouve ce journal très intéressant et remercie M. et Mme Lorenzini pour leur travail.

d) Divers

=====

M. BADET présente le sujet : M. Lance présente les cartes postales sur Lancy, cartes postales que nous avons reçues lors de notre dernière séance plénière. Elles seront mises en vente uniquement par les commerçants de la commune, ceci afin de leur donner un coup de pouce.

12. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -**Séance du 5 février 2004 -****Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****a) Rapport d'expertise du Bureau Bonnard & Gardel sur la piscine de Marignac - Suite à donner**

=====

Séance ordinaire du 26 février 2004

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué explique que le groupe de pilotage a reçu le document établi par les experts et qu'une rencontre a eu lieu le 2 février avec ces derniers, puis le 4 février avec les mandataires. Ces rencontres ont fait l'objet de notes des différentes séances, que chaque commissaire reçoit.

Le Maire poursuit que, plutôt qu'une expertise, c'est une analyse qui a été établie, vu les délais impartis. Cette analyse ne révèle pas de « bug » majeur, ni de catastrophe financière et les mandataires ne sont pas remis en cause.

Il ressort une économie potentielle de Fr. 200'000.-- sur les travaux de génie civil due aux variations du projet initial. Il est encore mentionné que la concurrence a fonctionné, et que l'offre de l'entreprise Zschokke reste très attrayante.

Des lacunes sont surtout relevées pour le traitement de l'eau, une seule offre ayant été rendue sur 4 entreprises inscrites. Les experts considèrent ces travaux parfaitement réalisables en 9 mois. Les solutions alternatives présentées doivent être considérées comme des pistes et nécessitent réflexion pour déterminer les intérêts financiers et techniques.

Un commissaire, membre du groupe de pilotage, a été surpris de l'aplomb des mandataires face à ce rapport d'analyse qui, selon lui, dégage de forts signes d'économies possibles. Il pense qu'à la place de l'architecte, un groupe d'ingénieurs devrait prendre la surveillance de ce chantier.

Le Conseiller administratif rappelle la teneur de la résolution, adoptée par le Conseil municipal, qui demandait une expertise sur les prix et la durée du chantier. S'il est d'accord pour un affinage du projet, il est hors de question de se passer d'architecte, ce dernier fonctionnant comme répondant à la Commission des sites et que, les délais doivent être respectés, ainsi que les prix qui ne seront plus les mêmes en 2005, d'où la nécessité de démarrer le chantier instamment.

Le Président s'inquiète du montant des honoraires de l'architecte. Il lui est répondu que ces derniers sont basés sur des prestations, et qu'il est en charge de la direction des travaux.

Un autre commissaire, également membre du groupe de pilotage, estime que la résolution a été suivie. Il ne comprend pas pourquoi on cherche à évincer l'architecte et qu'une décision est nécessaire. Il répète qu'il n'y a pas d'économie possible pour Fr. 1 million, mais pour Fr. 200'000.--.

Un commissaire précise encore que la Commission est méfiante, suite à des précédents malheureux. Un autre commissaire pense qu'il ne s'agit pas de passer toute la législature sur ce sujet, mais qu'on ne peut pas mettre à disposition des mandataires Fr. 11,5 millions sans contrôle. Un troisième commissaire estime que le travail des mandataires ne doit pas être jeté aux orties, mais que les travaux doivent débiter.

Le Président rappelle que le groupe de pilotage n'a pas émis d'avis contraire, mais que des carences sont apparues et qu'il convient d'y remédier d'ici le mois de septembre.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Un commissaire distribue un document établi par lui-même, et n'engageant que lui, proposant des économies de Fr. 1'135'000.-- sur le budget voté, tout en préservant Fr. 720'000.-- à la rubrique des réserves.

M. le Maire découvre ce document, comme chaque commissaire, et informe que ces propositions seront étudiées et qu'il est prêt à suivre toutes les pistes générant des économies, tout en avançant rapidement.

Un commissaire pense qu'il y a possibilité de réelles économies, mais que l'architecte est nécessaire vu sa vision complète du dossier, mais que ce poste pourrait être à temps partiel, vu la partie créative extrêmement réduite.

Le Président ne souhaite pas prolonger les débats et il est proposé de commencer les travaux de traitement des bétons, de demander aux mandataires de suivre les pistes proposées, le but final étant d'obtenir une piscine rénovée au coût le plus bas possible. La planification sera revue et les prix des matériaux bloqués en 2004 dans la mesure du possible, en prévoyant un règlement par acomptes. Seules les hausses de main d'œuvre devront être prises en compte pour 2005, calculées selon l'indice des prix genevois.

b) 70, route du Pont-Butin – Aménagement d'appartements aux 1er et 2ème étages – Changement des façades

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Les commissaires ont reçu le Message No 143 relatif au réaménagement de locaux commerciaux d'une aile de ce bâtiment aux 1er et 2ème étages pour les transformer en logements de 4-5 et 7 pièces.

L'autorisation pour cette transformation a été accordée et est valable jusqu'en juin, d'où le souci du Service des travaux et constructions d'aller de l'avant.

Le Président exprime quelques réticences quant au remplacement des façades métalliques, en proposant d'étudier le remplacement des stores, des vitrages et des allèges, le reste étant en bon état.

Non sans humour, le Maire prend note que les experts, qui composent la commission, sont prêts à renforcer le Service des travaux et constructions, le Président se mettant à disposition de ce dernier bénévolement.

Au sujet des loyers, ces derniers ne sont pas arrêtés et la régie fera les calculs.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par la Commission.

M. BADET : La Commune a construit cet immeuble dans les années 1965/1966 avec le souci légitime des autorités de l'époque de réaliser des logements ainsi que des surfaces commerciales qui procurent des places de travail et génèrent des revenus financiers pour la commune.

Depuis lors, la situation a évolué. Ces surfaces ne sont plus tellement adaptées au marché, les besoins en matière de surfaces commerciales ont évolué et ne trouvent plus preneur.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Plutôt que de continuer à perdre des revenus locatifs, nous avons proposé, en commission des travaux et constructions, l'an dernier d'étudier la possibilité de créer des logements en lieu et place des bureaux, ce d'autant qu'actuellement, la demande est forte en matière de logement. Cette demande a été suivie et nous ne pouvons que vous inciter d'y souscrire par un vote positif.

Vote de principe accepté à l'unanimité.

c) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif prépare un message pour la rénovation du groupe d'immeubles des Esserts, une séance d'information aux locataires ayant déjà eu lieu.

Les locataires ont créé un comité pour réagir à l'impact des travaux sur les loyers.

La Commune a conscience du problème des augmentations de loyers, et répercutera, si nécessaire, ces hausses par paliers. Elle a également sollicité le bonus conjoncturel à la rénovation dans la requête en autorisation de construire qui devrait aboutir à une diminution de l'impact des travaux sur les loyers. Le crédit s'élève à Fr. 5 millions pour l'ensemble des bâtiments.

M. GUILLERMIN : Merci M. Augsburger pour ce très bon rapport.

13. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 20 janvier 2004 - Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**a) Plan général d'évacuation des eaux intercommunal avec Onex et Plan-les-Ouates**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué nous informe qu'il s'agit actuellement d'une information, mais que le budget des investissements prévoit une dépense de Fr. 1,2 million pour l'établissement de ce plan qui résulte d'une obligation fédérale, relayée par le canton, et subventionnée par les communes s'acquittant de cette tâche dans le délai imparti.

M. Kuonen du Service des travaux et constructions nous explique que ce plan général remplacera le plan directeur des égouts existant qui date de 1986. Le cahier des charges est établi par rapport au travail fait sur la commune de Collex, qui a servi de pilote.

L'étude préliminaire sera établie par le bureau Bonnard et Gardel, que l'Etat a proposé pour l'établissement des appels d'offres.

La 1ère phase du plan prévoit un diagnostic du système d'assainissement existant ; la 2ème phase aboutira à un concept général d'évacuation des eaux en tenant compte

Séance ordinaire du 26 février 2004

des contraintes liées aux cours d'eaux, et la 3ème phase, à la mise en œuvre de ce plan.

Le coût du cahier des charges est de Fr. 48'000.--, dont 1/3 pour Lancy. Le plan général est estimé à Fr. 1 million, plus Fr. 200'000.-- pour l'inspection des canalisations. La subvention fédérale devrait s'élever à Fr. 270'000.--, soit Fr. 520'000.-- à déduire de Fr. 1,2 million budgété, un appel pour candidature sera publié dans la Feuille d'avis officielle le 26 janvier 2004.

Suite à la question d'un commissaire, M. Kuonen précise que le réseau actuel est vieux de 30 à 40 ans, et qu'il ne répond plus aux normes actuelles. De plus, certains secteurs ne sont pas équipés en système séparatif et feront l'objet de tractations avec des propriétaires privés, afin d'assainir ces derniers réseaux existants.

Il est encore précisé que des mesures seront étudiées pour créer des collecteurs et retenir les eaux pluviales qui, en raison de l'augmentation des surfaces étanches, chargent trop les cours d'eaux.

Dans ce projet, la collaboration s'impose car elle est déterminée par le bassin versant qui regroupe les communes de Lancy, Plan-les-Ouates et Onex ; Lancy recevant les 2/3 des eaux usées d'Onex et une partie de celles de Plan-les-Ouates.

Ce plan sera financé 30 % environ par Onex, 20 % par Plan-les-Ouates et 50 % par Lancy, en fonction des tailles respectives des communes.

b) Aménagement du parc Navazza

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. le Maire nous évoque le problème apparu, en novembre-décembre, dans la zone de « l'espace tentes » du terrain trop argileux qui rend la circulation de véhicules lourds impossible. La responsabilité des mandataires paraît engagée et l'insatisfaction du Conseil administratif leur sera communiquée.

S'agissant d'une surface de 5'000 m², la solution retenue d'utiliser la terre végétale avec un drainage s'avère inutilisable, avec 3 mois de recul, l'argile contenu pour presque 40 % dans la terre végétale, n'a pas permis à cette dernière de sécher, donc la surface n'a pas pu être ensemencée.

Pour remédier à cette situation, deux solutions ont été étudiées. Remplacer la terre argileuse par un mélange de terre et de sable (moitié-moitié), devisé à Fr. 350'000.--, ou utiliser le procédé « Terrafoot », déjà mis en place dans la partie supérieure, pour un montant de Fr. 360'000.--. Ce montant émerge du crédit voté.

Le Conseil administratif, ne voulant pas prendre le risque que cet espace soit indisponible au mois de juin, décide d'entreprendre l'étude des travaux dans la quinzaine pour les terminer au mois de juin, rappelant que les mandataires auront à s'expliquer sur le sujet.

Il est encore précisé que, suite à la canicule de l'été dernier, le secteur, devant être aménagé en prairie, n'a pu être effectué que partiellement et sera repris cette année.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Un commissaire s'étonne que personne n'ait été au courant de cette situation, et on lui précise qu'il est nécessaire d'enlever une couche de 30 cm. de terre sur ces 5'000 m², soit 1'500 m³, ou 250 camions de 6 m³ chacun.

Un commissaire rappelle qu'il a suivi ce dossier depuis 4 ans, et s'insurge sur la situation actuelle qui, à son avis, demande réflexion avant de se lancer dans la poursuite des travaux. Il lui est répondu que le Conseil administratif ne prendra pas le risque d'accueillir 3000 personnes dans les conditions actuelles, et que la colère des élus est compréhensible. Cependant, il est d'avis de poursuivre le chantier et d'aller au bout de ce que l'on a entrepris, en ne perdant pas de vue que des responsabilités devront être définies.

Un autre commissaire estime que si la situation est regrettable, le chantier doit être poursuivi. Il demande au Service des travaux et constructions de maîtriser le chantier de réfection de la ferme Navazza de façon à économiser les Fr. 200'000-- des divers et imprévus qui pourraient être répartis sur ce dépassement.

Un commissaire revient sur les solutions techniques proposées et estime qu'un temps de réflexion est nécessaire, ainsi qu'une étude d'impact effectuée avant de poursuivre les travaux ; il propose un vote de principe sur ce sujet. Il lui est répondu que nous n'avons pas le quorum et que l'impact environnemental essentiel a déjà eu lieu. Le Service des parcs, promenades et maintenance précise que le procédé « Terrafoot » est le plus sûr actuellement et est installé au Stade de Genève.

Dans la discussion qui suit, le Conseiller administratif est remercié pour avoir joué la transparence, l'avis général allant dans le sens de la poursuite des travaux, et que les responsabilités, aux niveaux des mandataires, de l'administration et des politiques, devront être établies.

La Présidente conclut en estimant qu'une seule variante est valable et que la réalité oblige à continuer les travaux, vu l'avancement de ce projet.

M. PAGE : Je demande le débat.

M. GUILLERMIN : Le débat est ouvert.

M. PAGE : Je remercie ceux qui ne se sont pas opposés à ce que le débat soit ouvert, selon une coutume démocratique dans ce Conseil municipal.

Le 22 mai dernier, le Conseil municipal votait un crédit d'investissement pour l'aménagement du parc A de Navazza, espace des Fêtes. Il s'élevait à Fr. 1'820'000.--, dépassant de Fr. 500'000.-- sur la somme primitivement budgétée.

Le 25 septembre, le Conseil municipal votait une somme de Fr. 2'900'000.-- pour la ferme Navazza. Là aussi avec un dépassement de quelques Fr. 350'000.-- sur le montant primitivement prévu.

Le 29 janvier, c'est une somme de Fr. 400'000.-- qu'il est décidé de consacrer à une modération du trafic du chemin de la Colline, cela dans le cadre de Navazza.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Aujourd'hui, on nous annonce une rallonge de Fr. 360'000.-- pour le parc Navazza parce que les architectes n'ont pas fait sonder le terrain. J'étais à la Commission des travaux et constructions lorsque les mandataires y ont été reçus à plusieurs reprises.

Ils nous ont assurés de leur expérience et de leur savoir-faire. Il faut se rendre à l'évidence, le choix de ces mandataires était vraiment malheureux.

Je remercie M. Chobaz d'avoir annoncé ce dépassement et de n'avoir pas attendu le bouclage des comptes, comme cela s'est fait trop souvent.

J'attends que tout soit entrepris pour limiter les dégâts. D'autre part, je demande au Conseil administratif de nous informer de toutes dépenses supplémentaires à venir, car je suppose qu'il y en aura.

En additionnant les sommes que je viens de citer, le projet Navazza nous coûte déjà Fr. 1,6 mio de plus que prévu, il faudra en être conscients.

M. CHOBAS : J'ai pris note des déclarations de M. Page. Une précision, quand il parle, par rapport au projet du parc, d'un montant supplémentaire de Fr. 500'000.-- par rapport à ce qui avait été imaginé initialement. D'après mes souvenirs, parce que ce n'est pas un dossier que j'ai suivi dès l'origine, il ne s'agit pas des mêmes surfaces entre celles proposées initialement et celles dans la version qui a été en définitive votée par le Conseil municipal. Vous vous rappelez qu'il y avait 3 secteurs, A, B et C et, d'après mes souvenirs, la somme de Fr. 1'820'000.-- qui a été votée par le Conseil municipal dépassait le secteur A initialement retenu et qui avait été devisé à l'origine à Fr. 1'300'000.--.

On peut lier la modération de trafic au parc, mais il est vrai qu'on peut aussi la considérer comme indépendante. Elle est aussi en relation avec des demandes d'associations d'habitants du secteur.

Dernier élément, le choix des mandataires. Nous vous tiendrons au courant de la suite de ce dossier, en essayant de maîtriser autant que faire se peut la situation.

Enfin, quand vous parlez de Navazza, il y a un élément, de mon point de vue, qu'on ne doit jamais oublier. C'est que la valeur du terrain est de zéro, puisqu'il nous a été donné. C'est 66'000 m² au centre de notre ville ; c'est une donation qui est un élément exceptionnel. C'est vrai que, même si nous n'entendons pas construire et que nous aménageons un parc, je crois qu'il ne faut pas oublier la valeur patrimoniale et la valeur sur le plan des espaces verts que représente ce parc situé en plein cœur de Lancy. Cela n'excuse pas et ne justifie pas ce qui a été fait, mais il faut aussi, pour moi, mettre en opposition d'une part les coûts, les investissements que votre Conseil municipal a votés et, d'autre part, la valeur en tant que telle de la donation qui nous a été consentie, il y a bientôt 20 ans.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Il y a manifestement un débat des notions de valeur patrimoniale et environnementale en ce qui concerne le parc Navazza, par rapport à ce qui a été présenté à la fois dans l'information et la transparence dont a fait preuve le Conseil administratif sur ce point et de ce qu'a dit également M. Page. Je ne peux pas m'empêcher de m'interroger sur ce qui se serait passé en partie sur le crédit accordé au projet et au vote de ce Conseil municipal, si les conclusions d'une

Séance ordinaire du 26 février 2004

étude initiale mieux menée avait mis en évidence toutes les conséquences financières et les autres complications liées au terrain argileux.

M. CHOBASZ : Encore une information complémentaire que je n'avais pas pu donner en commission. Je dois vous informer que, de notre point de vue, les deux entreprises qui ont effectué les travaux, doivent être considérées comme hors de cause, puisque le résultat des sondages, qui ont été effectués par l'Institut de Lullier, démontre que, à travers 8 sondages, le niveau d'argile se situe entre 35 et 40 % sur l'ensemble du périmètre sondé. Cet élément-là ne peut pas provenir de l'intervention des entreprises, mais résulte véritablement d'une situation préexistante.

M. PEREZ IRIARTE : Simplement pour rappeler que, dans le cadre de la dernière législature, nous avons examiné le vote du crédit par rapport à cet objet, et le groupe Socialiste, avons exprimé un certain nombre de doutes. Nous avons notamment demandé qu'une étude d'impact soit faite pour l'ensemble de ce site. Ce qui n'a pas été fait. Dès que nous commençons à toucher un espace environnemental, il peut arriver un certain nombre de choses. J'espère que ce Conseil municipal retiendra la leçon, qu'une étude d'impact est nécessaire.

Il ne s'agit pas seulement, dans ce cas, d'un problème de sol et de sous-sol, il y a aussi eu des problèmes du rôle de la voiture, des places de parking dans le secteur. On ne va pas revenir sur cette histoire. Je remercie également le Conseil administratif pour sa transparence par rapport à ce problème, mais il reste tout de même un problème de fond, nous ne sommes pas capables d'imaginer tout ce que cela implique aujourd'hui, la problématique autour de l'environnement, et la nécessité de faire une étude d'impact pour un ouvrage d'importance dans le cadre de l'aménagement de notre commune.

M. AUGSBURGER : Je voulais juste dire que je suis étonné que M. Alonso ne se soit pas levé pour dire qu'on recommençait le débat de commission.

c) Divers
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué nous informe que le Service cantonal de gestion des déchets augmentera ses tarifs. Ce même service subventionne à hauteur de 40 % le matériel d'information sur le tri des déchets, et que des plaques informatives, créées à l'occasion de l'année de l'eau, seront placées sur des fontaines et aux abords des cours d'eaux.

**14. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 22 janvier 2004 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

a) Election du Vice-président
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Proposé par le représentant du groupe libéral, M. Maillard a été élu à l'unanimité.

Séance ordinaire du 26 février 2004**b) Visite de la nouvelle salle omnisports**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La commission a été invitée à visiter cette magnifique réalisation avant l'inauguration officielle, dont la date n'a pas encore été fixée. Certains détails sont encore en passe d'être réglés.

M. Longchamp, architecte, a commenté la visite qui a commencé par les gradins du public.

Semi-enterrée, cette salle a été conçue afin de mettre en relief son aspect public. Les longues baies vitrées, grâce à la lumière naturelle, ont permis de mettre en valeur cette salle qui correspond aux normes de l'école de Macolin. Elle peut se diviser en deux, grâce à un rideau. En outre, les couleurs ont été choisies afin de renforcer cette luminosité naturelle.

Cette salle est plus haute que les normes du Département de l'instruction publique, afin de permettre la pratique de certaines disciplines sportives (gymnastique rythmique sportive).

Les gradins, qui étaient en béton, ont été recouverts de bois vu le résultat décevant. Le surcoût de Fr. 70'000.-- a été en partie assumé par l'entreprise chargée de la réalisation.

Cette salle est très utilisée par les classes d'école, et les heures restantes ont été réparties entre les différentes sociétés sportives.

On peut résumer les remarques et les questions des commissaires comme suit :

- le tableau d'affichage semble compliqué
- les vestiaires sont accessibles par tout le monde et il faudrait envisager la pose éventuelle de casiers pour les effets personnels ou pouvoir les fermer à clé
- il serait opportun de placer une pancarte sur le battant de la porte d'entrée qui est ouverte.

En outre, la problématique du parking sauvage sur l'esplanade est évoquée par notre Conseiller administratif délégué, et il sera nécessaire de mieux signaler le parking souterrain existant, situé à 100 m. de ces lieux.

Après les vestiaires, la visite s'est poursuivie par les coursives et les deux salles de musculation-fitness. Il faut préciser que le matériel, qui équipe ces salles, n'est pas neuf. La commune a été conseillée par un ancien champion du monde de full contact pour l'achat de tous les appareils. Les salles sont à disposition des sociétés pour leur préparation dans la perspective des compétitions.

La visite s'est poursuivie par la régie pour se terminer dans la salle des sociétés où nous avons rencontré les représentants de la gym de Lancy.

c) Rencontre avec les représentants de la Fédération suisse de gymnastique Lancy

=====

Séance ordinaire du 26 février 2004

M. ZEHFUS présente le sujet : Nous avons été reçus par M. Baumgartner, Président de la société, et Mme Ferrari et M. Giaucque, respectivement monitrice/moniteur.

Très volubile, le Président a remercié les autorités de Lancy pour cette magnifique réalisation et pour le local qui leur a été mis à disposition. Il permettra d'y effectuer des réunions et leur servira de « quartier général ». Cette nouvelle salle « omnisports » permet une revalorisation de la société. Il nous a appris que la société de gymnastique de Lancy masculine a été fondée en 1883 et qu'elle devrait fusionner prochainement avec la société de gym féminine.

Il y a environ 80 % de lancéens parmi les membres de la société et les autres viennent de communes qui ne possèdent pas de société de gymnastique. A la question du renouvellement des comités dans la société, le Président nous a déclaré qu'il s'agit d'un problème propre à toutes les sociétés sportives tant au niveau communal que cantonal.

La gym de Lancy participe activement à la vie sportive gymnique cantonale en organisant régulièrement des manifestations, tel le championnat genevois.

Les deux moniteurs sont également satisfaits de cette salle. Ils nous ont fait part de quelques remarques. Le regroupement dans cette salle est apprécié surtout en raison du matériel qui est très volumineux et qui était disséminé dans plusieurs salles de la commune. La problématique de la sécurité dans les vestiaires a été évoquée et il est à craindre qu'il y ait des vols. Cette question avait été débattue au point précédent.

D'autre part, le danger dans l'utilisation, par des personnes étrangères à la société, de matériel tel que les trampolines, ont été évoqués.

Pour terminer, notre Conseiller administratif délégué nous a rappelé que la salle « Rapin » doit être détruite, mais qu'il avait demandé de pouvoir négocier des heures pour les sociétés locales dans la salle de l'Institut International de Lancy qui est en cours de réalisation.

d) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Des précisions nous ont été données à la suite d'une enquête administrative concernant le responsable de la piscine de Marignac. Pour les détails, il y a lieu de se référer au rapport de la commission.

Des réponses sont données à un commissaire qui a évoqué l'hypothèque légale qui menace le stade de Genève et qui pose encore la question de la Fondation des Evaux et de ses créances.

Le Conseil administratif soutient une personne qui désire participer aux Jeux paralympiques d'Athènes à hauteur de Fr. 2'000.--.

Séance ordinaire du 26 février 2004**15. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 2 février 2004 -
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**

**a) Nouvelle méthode comptable dans l'évaluation et la comptabilisation
des immeubles communaux**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : En préambule, M. Lance nous rappelle que la commune possède environ 1'000 objets locatifs. Au 31 décembre 2002, la valeur nette au bilan du patrimoine financier s'élevait à Fr. 100'400'000.-- alors que la valeur d'assurance était de Fr. 203'200'000.--. Le résultat des immeubles de Fr. 0,3 mio était viré dans un compte de réserve.

M. Kaeser explique que la modification de comptabilisation a pour objectif de permettre une plus grande transparence des avoirs financiers de la commune. Les bailleurs de fonds étant devenus de plus en plus exigeants sur la qualité des emprunteurs publics.

L'ancienne méthode de comptabilisation du patrimoine financier donnait un résultat qui était très éloigné du total des revenus potentiels. Le patrimoine financier ne peut se déprécier et il ne doit pas être amorti, dans les budgets ; il était amorti et sa valeur économique n'était pas considérée à sa valeur réelle.

Avec la nouvelle méthode, on peut constater une appréciation des résultats communaux d'environ Fr. 1'650'000.--. M. Lance nous signale que la valeur du patrimoine financier au 31 décembre 2002 s'élevait à Fr. 100'914'000.-- et que la dette avoisinait les Fr. 103'000'000.--, la vente du patrimoine financier couvrirait la dette.

M. Kaeser ajoute que la modification permettra de réaliser une étude de la rentabilité du patrimoine financier et d'en obtenir une vision plus claire. La différence entre le taux de rendement interne et le taux moyen de la dette permettra de définir le manque à gagner et représentera une subvention qui pourra figurer au budget.

Pour M. Lance, il est important de rendre visible le subventionnement de la commune sur ses immeubles, l'objectif n'étant pas d'augmenter les loyers.

Un commissaire demande comment les autres communes procèdent. M. Kaeser répond que la ville de Carouge a constitué une fondation, la ville de Genève utilise la même méthode que la ville de Lancy est en train de mettre en place, les autres communes n'ont pas autant de biens immobiliers.

b) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Le Président nous lit une lettre de la nouvelle Association de défense des habitants du Petit-Lancy. Les habitants des 54 appartements des immeubles Esserts/Louis-Bertrand se déclarent surpris par le changement de la politique sociale communale. Les loyers vont augmenter suite à des travaux lourds. Certains locataires se plaignent du fait que leur loyer va doubler.

Séance ordinaire du 26 février 2004

M. Lance explique que ces travaux sont nécessaires, et il est normal qu'une partie de ces coûts se répercutent sur les loyers des locataires qui vont bénéficier de ces rénovations. Même si certains loyers doublent, ils sont très en dessous des prix du marché. La régie Brun fait des efforts pour négocier avec chaque locataire. Une commissaire rappelle que, pour les personnes âgées en difficulté, l'Office cantonal des personnes âgées peut apporter une aide financière. Plusieurs commissaires proposent que l'on réponde à l'association par courrier plutôt que de les inviter en commission.

Une commissaire aborde le sujet du projet de rénovation-transformation du restaurant le Marignac. M. Lance rappelle que ce sujet avait été initié sous l'ancien Conseil administratif. Il s'agit de créer un restaurant gastronomique ainsi qu'une brasserie. L'ancien Conseil administratif avait proposé une participation financière de la commune. La mandataire a été reçue par le Conseil administratif, après discussion, il lui a été signifié que ce n'était pas possible. Ses ambitions ont été revues à la baisse. Actuellement, seules les transformations intérieures sont maintenues. Il s'agira de voir comment le compte d'exploitation de l'immeuble pourra absorber l'investissement, en fonction de l'adaptation du loyer.

Mme DEGLI AGOSTI : J'ai l'impression qu'on a oublié la Commission de la culture sur l'ordre du jour. Est-ce qu'il est possible de faire une intervention ?

M. LANCE : La Commission de la culture s'est déroulée après le Bureau, donc elle sera rapportée le mois prochain. Vous pouvez faire une intervention dans les Divers, ce n'est pas interdit.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. RICHERT : Je m'étais rendu l'année passée à la réception pour les naturalisés, c'était très chic, très sympa, bon discours, bons petits fours. Il y a quelque chose qui m'a gêné, c'était en fait l'accueil. Je ne mets en cause personne, je ne sais pas qui en était chargé, mais je suggère, pour cette année, que chacune et chacun d'entre nous, qui participent à cette réception qui aura lieu le 23 mars, aillent vers les gens tout de suite. Les personnes arrivent toutes gênées devant la salle, il y a un moment de flottement qui est à mon avis un peu désagréable pour ces personnes. Donc faisons un petit effort ce jour-là pour aller au-devant des personnes invitées, cela peut être sympa pour tout le monde.

M. AESCHBACHER : Une fois n'est pas coutume, mais j'aimerais ce soir répondre à une question posée par M. Baertschi, lors de la séance du Conseil municipal le 18 décembre dernier, et qui s'offusquait, le mot est faible, du projet de résolution déposé par trois membres de ce Conseil, en leur demandant nommément qui ils étaient pour oser penser autrement.

M. Baertschi, je pourrais ce soir vous donner une petite leçon d'instruction civique, en vous parlant de la séparation des pouvoirs, de la légitimité populaire ou des compétences du Conseil municipal, mais je pense qu'en tant qu'helléniste, vous savez mieux que quiconque ce que démocratie veut dire.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Je me contenterai donc d'un souhait. Que vous fassiez preuve à l'avenir de plus de retenue dans vos propos à l'égard d'élus du peuple, en vous rappelant notamment que vous avez été Conseiller municipal et également critique envers le Conseil administratif de l'époque.

La liberté de pensée et d'expression est pour moi le fondement de notre démocratie, alors préservons-la dans nos débats.

M. PAGE : Notre commune a prêté Fr. 3 millions pour le stade de la Praille et des avantages nous ont été contractuellement promis. A la suite de l'arrivée de M. Roger à la tête du Servette et du stade, je demande au Conseil administratif si le prêt que nous avons fait sera toujours remboursable, et est-ce que les avantages promis seront toujours accordés, et est-ce que nous en ferons usage ?

M. ZEHFUS : J'ai été interpellé par une citoyenne habitant la région du square Clair-Matin qui a été surprise du déménagement de la déchetterie, située dans le parking jouxtant l'UBS et la Migros de Lancy-Onex, celle-ci se trouve donc maintenant près de la villa Tacchini. Elle m'a dit, dans la mauvaise humeur, que dorénavant elle mettrait son verre et les autres déchets recyclables à la poubelle.

J'aimerais savoir si le projet d'une déchetterie dans la région du square Clair-Matin est envisagé, et ce, dans un but de réduction des ordures, et dans un but écologique.

Bien que la place de fêtes de Navazza soit « anglisée », je souhaite quand même que la prochaine fête des écoles puisse se passer à cet endroit. Par contre, j'aimerais savoir quelles mesures vous avez prises pour endiguer et filtrer les véhicules par rapport aux habitants de la région. Est-ce que ces habitants auront un badge, un laissez-passer ou une puce électronique dans chaque véhicule. J'ose espérer qu'on ne mettra pas un planton qui dira comme un douanier « ça va, vous pouvez passer », sans être certain qu'il s'agit-là d'un voisin direct de la place de fêtes.

Pour terminer, nous avons tous reçu une invitation à s'inscrire à la 27ème course pédestre à travers le coteau à Bernex. Vous connaissez tous mon amour pour le sport et la course à pied, j'aimerais être accompagné de quelques collègues si possible. Il n'est pas interdit de venir nous encourager. Je pense qu'il doit rester des t-shirts avec le logo de Lancy à la Mairie.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Comme un certain nombre de personnes présentes, je tente depuis bientôt un an de concilier au mieux la vie de Conseillère municipale, et en particulier de commissaire, avec ma vie professionnelle et surtout familiale.

Si les séances du Conseil ne posent pas de grands problèmes, les horaires des séances de commissions me sont par contre apparus difficilement compatibles avec l'organisation domestique d'une famille avec jeunes enfants, en particulier la supervision des devoirs, le souper et la préparation du coucher.

Je souhaiterais donc savoir s'il ne serait pas possible de retarder l'heure des séances de commissions à 20 heures par exemple, afin que ce problème ne constitue pas un frein à l'engagement politique des femmes.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Nous avons tous pu apprécier la touche d'humour apparue dans la Présidence du Conseil municipal avec la nomination de M. Guillermin.

Toutefois, je trouve que, indépendamment de la qualité des rapports présentés, le Président n'est pas en position de porter des jugements de valeur sur ces derniers, en disant « très bon rapport » pour certains des Conseillers.

M. GUILLERMIN : C'était une réponse du Président de la Commission des travaux et constructions.

M. BADET : Suite à une remarque faite par plusieurs concitoyens de la commune, je me permets d'évoquer ce divers.

Lors de la séance du mois de septembre 2003, ce même Conseil a voté un arrêté de Fr. 200'000.-- pour l'investissement de nouveaux points de récupération.

Ces points ont été aménagés et effectués avec un panneau indiquant que toute personne, prise en flagrant délit de déposer des affaires à l'extérieur de ceux-ci, serait passible d'une amende.

Ne serait-il pas plus judicieux, vu le succès de ces points, de procéder plutôt à plus de levées de ces dits conteneurs afin d'améliorer ces sites ? Encore une fois, je ne suis de loin pas contre un côté répressif sur certains points, cependant je pense que, si nous voulons conquérir la cause de tous nos habitants sur la politique de la récupération, nous devrions envisager une approche différente.

En vous remerciant de m'avoir écouté, en mon nom j'ai dit.

M. AUGSBURGER : Je remercie le Conseil administratif pour les cartes postales lancéennes qui nous ont été offertes et vous fait part des doléances enregistrées dans un tabac du Grand-Lancy qui trouve que ces cartes ne sont pas très représentatives de notre Ville, avec le profond regret de ne pas avoir la Mairie dans cette collection.

Pour ma part, je suis étonné que la villa Bernasconi n'ait pas été photographiée de nuit, puisque habitée régulièrement par on ne sait qui ?

Plus sérieusement, j'aimerais saluer le départ de notre ancien Président, Stéphane Lorenzini, qui a dû prendre une décision courageuse vis-à-vis de son engagement politique, et le remercier pour la qualité de ses interventions et ses prises de position, même si un globe a été sujet de discorde. Stéphane, nous te disons à bientôt.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais remercier Mme Juillerat van der Linden de sa première demande. C'est une demande que j'avais moi-même formulée, il y a une trentaine d'années, lorsque j'étais jeune mère, et c'était difficile de se faire comprendre. J'aimerais l'appuyer pleinement. C'est difficile de concilier des horaires familiaux avec les horaires de commissions aux heures où justement les enfants ont besoin de leurs parents.

M. CHOBASZ : J'ai trois réponses. Tout d'abord, je tiens à remercier M. Badet de son intervention. Je vous promets que, si les points de récupération nécessitent des levées plus fréquentes, nous les adapterons, indépendamment de leur coût supplémentaire bien évidemment. Par ailleurs, nous nous efforcerons aussi d'augmenter la capacité

Séance ordinaire du 26 février 2004

d'accueil et de multiplier les points de récupération. Ce n'est pas toujours évident et, dans le prolongement de la remarque de M. Zehfus au sujet du square Clair-Matin, il y a lieu de préciser que le déplacement du point de récupération, près de la Migros de Lancy, ne visait à pénaliser les habitants du square Clair-Matin ou des Mouilles.

Nous recherchons pour ces habitants un point pour installer un point de récupération ; le Service des parcs, promenades et maintenance s'y attelle. Vous savez, qu'à proximité d'habitations, installer un point de récupération, ce n'est pas forcément un élément évident. En tous les cas, l'objectif est de répondre aux besoins, parce que nous savons que c'est une nécessité, compte tenu aussi du fait que ce quartier va prochainement se développer.

S'agissant des mesures de gestion du trafic liées à la fête des écoles, le Conseil administratif et l'administration s'en occupent. Nous essayerons de vous proposer des solutions qui soient peut-être dans un chemin intermédiaire entre la puce électronique et le douanier, de manière à avoir un maximum d'efficacité avec des coûts qui soient supportables. Cet élément-là n'a pas été oublié, il fait partie de nos engagements et nous nous efforcerons de les respecter.

Dernier élément de réponse à M. Page. Je crois qu'il faut dissocier les deux remarques que vous avez formulées. Le prêt que le Conseil municipal a accordé, il l'a été à la Fondation du stade de Genève ; à cet égard, la situation n'a pas changé suite aux événements de ce week-end. S'agissant de la convention et des contre-prestations qui sont intégrées dans cette convention, celle-ci lie effectivement la Ville de Lancy à la Société d'exploitation du stade de Genève.

Il y avait deux options pour la société d'exploitation, soit créer une nouvelle société qui reprenne l'exploitation, soit la reprise du capital-actions de la société existante. C'est cette dernière voie qui a été choisie ; par conséquent, la société d'exploitation va conserver les engagements qu'elle a vis-à-vis de tous ses partenaires, y compris les engagements qu'elle a vis-à-vis de la Ville de Lancy.

M. LANCE : J'aimerais répondre à la remarque de M. Richert. Cette remarque je la partage entièrement, c'est vrai qu'en tant que Conseiller municipal, j'ai toujours été sensible à ce genre de situation, lorsque les personnes arrivaient et que les Conseillers municipaux restaient dans leur coin. Je vous engage tous à accueillir les personnes nouvellement naturalisées, lors de cette cérémonie du 23 mars.

Cela peut se produire également dans d'autres cérémonies, je crois qu'on ne peut que vous encourager à aller vers la population. Bien sûr que le Conseil administratif fera en sorte pour accueillir ces personnes au mieux, mais je partage entièrement votre réflexion.

Deuxième remarque au sujet de l'intervention de M. Augsburgers sur les cartes postales. Je m'attendais un peu à cette remarque parce que c'est vrai que la Mairie n'était pas représentée sur ces cartes postales. Il est vrai que nous avons choisi des clichés qui sortaient un peu de l'ordinaire, c'est quelque chose qui peut être rectifié lors d'un prochain tirage, il n'y a pas de problème.

Concernant la maison Bernasconi, vous avez vu le magnifique cliché de jour, M. Augsburgers, je vous engage de venir au vernissage du 5 mars prochain sur l'exposition des « Anges ». Vous pourrez donc visiter cette maison Bernasconi de nuit.

Séance ordinaire du 26 février 2004

Concernant la remarque de Mme Juillerat van der Linden, je pense que c'est au Bureau du Conseil municipal à débattre de cette proposition, en tentant compte des avis de tous les Conseillers municipaux ainsi que de la disponibilité des Conseillers administratifs.

M. BAERTSCHI : J'aimerais répondre à M. Aeschbacher, à la suite d'un débat un peu houleux à propos de la piscine. J'avais été un peu surpris en entendant M. Bosshard dire que j'avais été impoli par rapport aux gens qui s'étaient exprimés. En relisant le procès-verbal, et en demandant à mes collègues, si c'était vraiment l'impression qu'ils avaient eue, j'ai été conforté, par le fait que je n'avais pas l'impression d'avoir été impoli.

Vous savez ce que sont ces débats, de temps en temps, on s'emporte un peu, il me semblait que certaines personnes se prenaient pour des spécialistes, alors qu'on avait des mandataires. Si j'ai heurté des gens, je les prie de m'en excuser. Je crois que c'est comme cela que ça peut fonctionner, et je vous remercie d'être intervenu dans ce sens.

Pour M. Zehfus, pour la fête des écoles, cela fait plusieurs mois que des séances ont lieu ici, et je vous informe que la prochaine Commission des affaires sociales aura ce point à l'ordre du jour, cette question de la circulation de l'accès sera aussi abordée.

Si vous ne faites pas partie de la Commission des affaires sociales, je vous invite à lire les procès-verbaux.

17. QUESTIONS DU PUBLIC

Fils de M. BUTSCHI : Par rapport au texte de l'ordre du jour concernant la prestation de serment de Mme Claudine Corminboeuf. Il y a aussi mon père qui a prêté serment.

M. CHOBAS : Il nous faut, pour faire prêter serment à un Conseiller municipal, l'accord du Département de l'intérieur, nous signalant qu'on peut faire prêter serment à ce Conseiller municipal. Or, nous avons reçu cet accord hier. C'est pour cela que, quand nous avons imprimé l'ordre du jour, nous n'avons pas pu mettre de nom. On a mis simplement « Prestation de serment suite à la démission de M. Pasquier ». Par contre, les Conseillers municipaux ont reçu à leur place, ce soir, l'arrêté mentionnant cette prestation de serment et le nom du Conseiller municipal assermenté. C'est simplement une question de délai.

M. GUILLERMIN : Je vous remercie, je lève la séance.

La séance est levée à 21 heures 55.

Le Secrétaire :

Dominique ZEHFUS

Le Président :

Marc GUILLERMIN